

# CONSTITUTION D'UNE TRAME DE VIEUX BOIS EN FORET PUBLIQUE L'EXEMPLE DU VENTOURET



Avec les communes propriétaires et les acteurs du territoire, l'Office national des forêts met en œuvre une gestion multifonctionnelle des forêts publiques, alliant la production de bois, l'accueil du public et les paysages, la conservation de la biodiversité et la protection contre l'érosion.

La conservation de vieux arbres et de bois mort participe à cet objectif, en constituant une trame favorable à de très nombreuses espèces.

Pour obtenir du bois de qualité, la récolte se fait bien avant la mort naturelle des arbres. Les stades les plus avancés du cycle sylvicole sont donc relativement peu présents au sein des parcelles destinées prioritairement à la production de bois.

## **LES VIEUX ARBRES ET LE BOIS MORT SONT DE VERITABLES RESERVOIRS DE BIODIVERSITE,**

indispensables au développement de plus de 25% des espèces forestières. Ils offrent des habitats favorables à de nombreuses espèces qui y trouvent refuge et nourriture. Les fentes, les décollements d'écorce ou les cavités servent d'abris pour les chauves-souris. Les champignons profitent d'une blessure pour amorcer la décomposition du bois et créer des cavités à humus. Ces dernières sont indispensables à la survie de certains oiseaux ou insectes tels que la Rosalie des Alpes ou le Grand capricorne. Les lichens et les mousses profitent aussi de ces conditions. Par ailleurs la présence de bois mort au sol facilite la régénération naturelle, particulièrement en montagne.



Il existe plusieurs mesures pour favoriser les vieux arbres en forêt publique, qui se déclinent à l'échelle du massif, de la forêt et de la parcelle :

### **1 - A l'échelle du massif**

**LA RESERVE BIOLOGIQUE INTEGRALE DU MONT VENTOUX** d'une surface de 907 ha comporte les forêts les plus anciennes de hêtre et de sapins. Elle bénéficie d'un suivi depuis 2007. Ce statut implique une protection intégrale, les formations végétales évoluant naturellement, sans aucune récolte sur le très long terme.

## 2 A l'échelle du massif et de la forêt

**LES ILOTS DE VIEUX BOIS**, constitués de 0,5 à 10 ha (optimum 3%) de forêt adulte et répartis au sein de chaque forêt (3% minimum en forêt domaniale). Ils constituent une trame à l'échelle du massif. La majorité est composée d'essences locales. Dans tous les cas le bois mort au sol est maintenu. On distingue trois types d'îlots de vieux bois :

- **LES ILOTS DE SENESCENCE** qui ont pour objet de laisser vieillir un peuplement forestier jusqu'à la mort naturelle et l'effondrement des arbres sans aucune intervention humaine. Ils présentent une valeur biologique particulière avec la présence de gros bois, de micro-habitats, d'arbres sénescents. Ils sont en priorité dans des peuplements de qualité médiocre ou des sites d'intérêt écologique, hors des sites fréquentés, si possible difficilement exploitables.
- **LES ILOTS DE VIEILLISSEMENT** qui ont pour objet de maintenir des arbres bien au-delà de l'âge habituel de récolte (jusqu'à 2 fois cet âge), en conservant la possibilité d'y faire des travaux ou des éclaircies si nécessaire. Leur maintien est examiné à chaque révision d'aménagement forestier.
- **LES ILOTS NATURA 2000** qui ont pour objectif de laisser vieillir les arbres pendant au moins 30 ans, sans intervention. Dans le cadre d'un contrat Natura 2000, le propriétaire est dédommagé financièrement du manque à gagner lié à la conservation des arbres. Le site doit présenter des caractéristiques très précises : présence de gros arbres (au moins 10/ha), présence de 1 ou 2 signes de sénescence (cavité, lierre, décollement d'écorce, dendrotelme, champignons, loges de pics...), site exploitable, à distance des aires fréquentées...

## 3 - A l'échelle de la parcelle

**DES ARBRES DISSEMINES**, de gros diamètre ou vieillissants, sont conservés au moment des martelages dans chaque parcelle. On conserve au minimum un arbre mort ou sénescant (si possible >35 cm de diamètre) et au moins 2 arbres à cavités ou gros et vieux. Ils peuvent être isolés ou en bouquets. Si aucun arbre ne présente ces caractéristiques, on conserve alors quelques arbres à l'hectare afin qu'ils atteignent à terme ces caractéristiques.

**DU BOIS MORT** est également conservé au sol (rémanents, billons défectueux, chablis isolés, quelques souches hautes) de façon à favoriser l'installation de saproxylophages et champignons. Les bois morts de plus de 30 centimètres de diamètres sont moins fréquents et sont à privilégier car ils accueillent un cortège d'espèces plus rares.

L'objectif est d'aboutir à une trame de vieux bois cohérente à l'échelle des massifs forestiers et fonctionnelle sur le plan écologique en utilisant ces différents outils. Ces mesures sont mises en œuvre au moment de la révision du plan d'aménagement forestier de chaque forêt, en concertation avec le propriétaire.

L'articulation de ces différents outils concourt à la constitution d'une trame de vieux bois. Les critères de choix de leur mise en œuvre varient en fonction du contexte et des connaissances existantes. Sur le Ventoux et plus particulièrement sur le Ventouret, les forestiers se sont posés de nombreuses questions sur la façon de constituer ce réseau : la répartition et densité des îlots, leur taille, les espèces que leurs caractéristiques favoriseront, leur composition, l'ancienneté de la forêt, la présence de gros arbres, l'interaction avec les coupes de bois ... Les échanges avec les naturalistes, les acteurs du territoire et les agents de terrains ont permis la constitution d'un réseau à l'échelle de la forêt. Sa mise en œuvre sera, à n'en pas douter, riche d'enseignements sur le long terme.

